

## Consignes sanitaires des parents lors de l'accueil de leur enfant



Procédure n°P-H&E-01	Date de création : 15/03/2020	Version : 5
Objet de la procédure : mettre en pratique par les parents les consignes sanitaires pour accueillir les enfants dans le cadre de la pandémie Covid-19		Page 1 sur 3
Dernières modifications : modification du nombre de parents accueillis dans la crèche		

### I. Arrivée des parents et les enfants

#### 1. Conditions préalables :

- 1) Prise de température de l'enfant à la maison : En cas de symptômes et/ou de sensation de fièvre avant de se rendre à la crèche, vous devez prendre la température de votre enfant.  
Si la température dépasse 38°C, votre enfant ne pourra pas être accueilli. Dans ce cas, vous devez appeler la crèche pour prévenir que votre enfant ne sera pas accueilli pour cause de température et préciser la nature du symptôme.
- 2) Port du masque obligatoire : vous devrez vous présenter à la crèche avec un masque (quelque soit le type de masque).
- 3) Arrivée : les rendez-vous fixes étant supprimés, les parents reprennent leurs horaires d'arrivée et de départ. Cependant, un certain nombre de familles ayant les mêmes horaires d'arrivée et de départ, il faudra respecter la consigne suivante :
  - Tous les parents peuvent rentrer dans la crèche (dans la limite d'un seul parent par famille et de 3 familles dans la crèche)
  - les transmissions sont faites dans l'accueil, sans garantie de confidentialité.
  - Les parents seront accueillis pour les transmissions par les professionnelles, par ordre d'arrivée ; par conséquent, les autres parents devront attendre dans le couloir, à distance d'un mètre les uns des autres (pas plus de 2 parents en attente dans le couloir)
  - Au-delà de 3 parents dans la crèche, le 4<sup>ème</sup> parent attendra sous le préau.
- 4) Nombre de personnes venant amener l'enfant : un seul parent est admis pour venir amener l'enfant. Les frères et sœurs âgés de moins de 10 ans sont admis.
- 5) Autre accompagnant : si vous ne pouvez amener votre enfant, la personne que vous mandatez pour l'amener doit avoir été informée des consignes sanitaires à respecter. Son identité doit avoir été donnée à l'équipe préalablement.

# Consignes sanitaires à respecter par les parents lors de l'accueil de leur enfant



Procédure n°P-H&E-01 | Date de création : 15/03/2020

Version : 5

Page 2 sur 3

6) Doudou(s) et tétine : les doudous et la tétine peuvent désormais revenir à la maison et à la crèche. Ils doivent cependant être idéalement lavés tous les deux jours, et au moins une fois par semaine.

7) **Vêtements propres** : l'enfant doit venir avec **des vêtements propres.**

## 2. Arrivée à la crèche :

- 1) Sonnez et entrez
- 2) Entrez dans la crèche, mettez les surchaussures, **enlevez les chaussures de votre enfant**
- 3) **Si un parent est déjà en train de faire les transmissions, attendez votre tour dans le couloir en suivant les consignes de l'auxiliaire présente dans l'accueil.**
- 4) Allez dans la cuisine et lavez-vous les mains (voir panneaux affichés)
- 5) Lavez les mains de votre enfant
- 6) Revenez dans l'accueil
- 7) Faites les transmissions orales à l'auxiliaire
- 8) Donnez votre enfant à l'auxiliaire, avec le moins de contact physique possible
- 9) Enlevez les surchaussures
- 10) Sortez de la crèche

## II. Départ de la crèche des enfants :

- 1) Sonnez et entrez
- 2) Entrez dans la crèche et mettez les surchaussures
- 3) **Si un parent est déjà en train de faire les transmissions, attendez votre tour dans le couloir en suivant les consignes de l'auxiliaire présente dans l'accueil.**
- 4) Allez dans la cuisine et lavez-vous les mains (voir panneaux affichés)
- 5) Revenez dans l'accueil
- 6) Ecoutez les transmissions orales faites par l'auxiliaire
- 7) Récupérez votre enfant, avec le moins de contact physique possible
- 8) Enlevez les surchaussures
- 9) Sortez de la crèche

**Si vous souhaitez échanger sur un point, en toute confidentialité, avec l'équipe, nous vous invitons à appeler la crèche au 09.83.93.83.82 et de parler à l'auxiliaire qui aura accueilli votre enfant.**

## Consignes sanitaires à respecter par les parents lors de l'accueil de leur enfant



Procédure n°P-H&E-01

Date de création : 15/03/2020

Version : 5

Page 3 sur 3

### III. Symptômes & maladies

#### 1. Suspicion de COVID-19 :

En cas de fièvre, de toux, de difficultés respiratoires, d'altération de l'état général ou de diarrhée, les parents s'engagent à ne pas confier à la crèche leur enfant. Les parents contactent **immédiatement** leur médecin traitant.

**Le retour de l'enfant ne pourra être envisagé que s'il n'a plus ni fièvre ni symptômes.**

#### 2. Cas de fièvre durant l'accueil de l'enfant :

Si l'enfant a de la fièvre durant la période d'accueil, **les parents sont appelés immédiatement** et doivent venir le chercher au plus vite leur enfant.

**Aucun antipyrétique ne pourra être donné à l'enfant, durant son temps d'accueil.**